

prélevons moins de taxes qu'il ne nous en faut en un an, nous devons, l'année suivante, combler la lacune d'une manière ou d'une autre.

M. FARROW : L'honorable député de Huron-Sud vient du même comté que moi, et comme nous achetons nos effets dans les mêmes magasins, je trouve singulier qu'on les lui fasse payer plus cher qu'à moi. J'aimerais à lui poser carrément une question : N'a-t-il pas eu, sous le régime Mackenzie, à payer une paire de chaussures plus cher que pendant les trois dernières années ? N'a-t-il pas eu, lui ou sa femme, à payer plus cher une verge de coton, une verge de couteil, une verge de drap ou une verge de flanelle ? Il disait, l'autre soir, que sous l'administration Mackenzie il n'y avait pas d'impôt sur les instruments aratoires, tandis que la Chambre sait fort bien qu'ils étaient frappés d'un droit de 17½ pour cent. Le discours dans lequel il a fait cette assertion se trouve aux *Débats* et au *Globe*.

M. McMILLAN : J'ai examiné le tarif, et constaté que les fabricants américains pourraient envoyer leurs instruments au Canada libres de droits.

M. FARROW : J'espère que l'honorable monsieur consultera de nouveau le tarif. Je vais, maintenant, lui dire d'où vient ce surplus.

A l'époque où l'administration qui est restée pour lui le beau idéal d'un gouvernement, elle perdait environ \$700,000 par année dans l'exploitation de l'Intercolonial, tandis que notre parti a économisé cette somme. Ne sait-il pas, — et, s'il l'ignore, je le sais, moi — que dans ces années lugubres et presque désespérantes, nos citoyens à l'aise et même riches n'étaient pas en moyens de faire l'acquisition d'articles de fantaisie ou de luxe ? Combien de robes de soie, combien de montres d'or ont été vendues à cette époque néfaste ? Aucune, comparaison faite avec ces années dernières. La population n'avait pas les moyens de se donner ces objets de luxe ; mais depuis trois ou quatre ans, l'argent a renouvelé connaissance avec le peuple, qui ne connaît plus les privations, et qui, en satisfaisant ses besoins, a largement augmenté le revenu public. Devons-nous en être fâchés ? Je dis que ce doit plutôt être pour nous un objet de réjouissance.

Mais il y a plus. La politique si étroite du gouvernement Mackenzie n'a-t-elle pas encouragé les Américains à mettre leur grain en concurrence avec le nôtre ? Nous avons frappés le grain américain d'un impôt, et cet impôt est une autre source du revenu que nous avons aujourd'hui. Si j'en avais le temps, je pourrais continuer, et démontrer à l'honorable monsieur toutes les économies qui ont été faites. Tient-il encore à savoir d'où vient le surplus ? Il vient d'une administration sage et économe, et sous ce rapport le parti actuellement au pouvoir offre un caractère frappant avec celui qui l'a précédé.

Les membres de l'opposition manquent de patriotisme ; ils étaient très patriotes quand ils occupaient les banquettes de la droite, ils ne regardaient pas à la dépense ; mais ils se sont montrés mauvais patriotes depuis qu'ils sont passés à la gauche. Oh ! disent-ils, voyez comme les manufacturiers font fortune au Canada ; voyez comme cette filature de cotons réalise des profits de 50 ou 60 pour cent, tandis que la valeur de ses actions au pair ne s'élève pas à celle des actions de banque ; voyez comme ces fabricants empochent votre argent. Ils voudraient que ces profits iraient à l'étranger, aux Américains, plutôt qu'à nos nationaux. En prenant cette attitude, l'opposition se rabaisse davantage dans l'opinion publique.

M. AUGER : Je me lève, non pour faire un long discours, mais simplement pour dire que j'ai appris beaucoup de choses, au cours de ce débat, et que je suis presque converti à la politique nationale. Si la politique nationale a apporté \$6,000,000 au trésor, si elle a diminué le prix des articles

M. TAYLOR

que le peuple achète et profite en même temps au fabricant, ainsi que l'a dit le ministre des Finances, je conseille à l'honorable monsieur de persister davantage dans la voie des impôts. Je lui demanderai en même temps de s'attacher aux articles que le riche achète, de préférence à ceux qu'achètent le pauvre et le cultivateur. Si c'est un avantage pour le pauvre de taxer les articles qu'il achète, je crois que l'honorable monsieur lui a fait assez de bien ; il ferait mieux maintenant de donner son attention au riche.

Sur l'item 51, étoffes à robes ou costumes,

Sir LEONARD TILLEY : Cette modification est faite dans le but d'obvier aux difficultés qu'on a eues dans le passé à percevoir le droit qui frappe les étoffes à costumes et les tissus de laine dont les étoffes à costume forment une très grande part. Dans quelques ports, les douaniers exigeaient 20 pour cent, tandis que dans d'autres il percevait 7½ cts. par livre et 20 pour cent. Nous avons donc consulté les importateurs qui ont de l'expérience en cette matière, afin de trouver un moyen pour en arriver à l'uniformité. Nous avons considéré qu'en fixant la largeur à moins de 25 pouces et le poids à pas plus de 3½ onces par verge carrée, nous ferions disparaître la difficulté pour l'avenir, laissant les articles de cette classe fabriqués au Canada payer un droit de 7½ cts par livre et 20 pour cent ; et ceux, non compris les winceys, de moins de 25 pouces de largeur et pesant pas plus de 3½ onces, à 20 pour cent.

Sur les items de 56 à 72, instruments aratoires,

M. ROYAL : J'ai été très heureux, cette après-midi, en entendant l'honorable ministre des Finances déclarer que cette résolution et d'autres ayant trait au même objet vont être mises à effet le 10 mai prochain. Toutefois, je me permettrai de dire que si on attendait au mois de juin, dans la première semaine ou le 10, cette mesure serait complète. Comme la Chambre le sait, il se produit des retards considérables, principalement au printemps, sur le chemin de fer qui va au Manitoba. L'année dernière, les expéditions ont été retardées de trois mois sur ce chemin : et nul doute que si des commandes étaient envoyées de Winnipeg ou d'autres endroits de la province aux États-Unis, les marchandises pourraient, par suite des inondations ou de l'encombrement, comme l'année dernière, subir des retards tels que la mesure annoncée par l'honorable ministre des Finances deviendrait inefficace. J'espère donc, vu surtout les nouvelles représentations faites par la Chambre de Commerce de Winnipeg, que l'honorable ministre des Finances va reconsidérer la chose et nous donner une mesure plus complète que celle qu'il a annoncée.

Sir LEONARD TILLEY : Le gouvernement a étudié cette question avec beaucoup de soin, et fait la part des intérêts du Manitoba et de l'importante industrie pour laquelle nous voulons créer un marché. Nous ne sommes pas arrivés à fixer le droit sans y avoir mûrement réfléchi. Je dois dire qu'un monsieur, qui a des intérêts dans l'affaire, mais qui est en mesure de bien juger la situation, a exprimé l'avis que trente jours suffiraient pour permettre d'introduire dans le Manitoba assez d'instruments aratoires américains et canadiens pour faire face à la demande.

L'honorable monsieur a parlé des difficultés survenues l'année dernière. Ces difficultés provenaient, en grande partie, des inondations, qui ont été exceptionnelles. Je sais qu'il n'y a pas plus qu'une semaine, vingt voitures de chemins de fer chargées d'instruments aratoires sont arrivées au Manitoba. Naturellement, il survient toujours des retards, et le résultat démontre que les colons en ont pris avantage et qu'ils ont fait de grandes importations. Ils ont fait du feu pendant que le soleil brille ; ils en ont déjà un bon approvisionnement, et si nous leur donnons jusqu'au 10 mai, je n'ai aucun doute que nous constaterons qu'ils ont beaucoup importé, ce qui suffira avec les instruments fabriqués et prêts à être expédiés là par nos manufacturiers.